

PROJECT DOCUMENT

*Mauritanie*

**Intitulé du projet :** Prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui.

**Numéro du projet :** 00110818

**Partenaire de réalisation :** Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)

**Date de démarrage :** 15 Avril 2018

**Date d'achèvement :** 14 Octobre 2019

**Date de réunion du CAP :** 27 Mars 2018

**Description succincte**

Le présent projet se focalise sur la prévention des risques de tension entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui, à travers la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits. Il vise également l'accès équitable aux services de base pour les populations hôtes et les réfugiés, la promotion de la citoyenneté aussi bien que l'amélioration des revenus des bénéficiaires, notamment les femmes et le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits. La Moughataa de Bassikounou, dans la Wilaya du Hodh El Chargui, principalement affectée par l'afflux des réfugiés maliens, se caractérise au même titre que les autres Moughataas de la région, par une extrême pauvreté des populations, une situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition chronique, un manque d'infrastructure, un environnement fragile et des ressources naturelles limitées et dégradées, des infrastructures de base réduites et des problèmes de sécurité consécutifs aux menaces terroristes et aux trafics illicites. Le projet apporte une attention spéciale aux femmes et aux jeunes dans les zones d'intervention du projet.

Contributing Outcome (UNDAF/CPD, RPD or GPD): Project Indicative Produit(s) : <u>Produit 1</u> : Des mécanismes de prévention/résolution des conflits pour la réduction d'inégalités et de la discrimination sont mis en place et opérationnels. <u>Produit 2</u> : Les populations hôtes accèdent à des revenus et des services de base adéquats et adoptent des attitudes pour la cohabitation et la cohésion sociale. <u>Produit 3</u> : La gestion du projet assurée	<b>Total des ressources nécessaires:</b>	1.060.000 USD	
	<b>Total des ressources allouées</b>	<b>TRAC PNUD:</b>	60.000
		<b>Funding Windows:</b>	1.000.000
		<b>Gouvernement:</b>	0
		<b>Apports en nature:</b>	NA
<b>À financer:</b>	0		

Approuvé par :

<b>Gouvernement</b>  S.E. Ahmedou ABDALLAH Ministre, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	PNUD  M. Mario SAMAJA, Représentant Résident
 Date: <b>04 AVR 2018</b>	 Date: <b>Mauritanie</b>

*h*

## I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Depuis 2012, les affrontements au Mali ont déclenché des afflux importants de réfugiés en Mauritanie. En Février 2018, le pays abritait près de 51.000 réfugiés dans le camp de Mbéra, au sud-est du pays, dont la majorité est constituée de femmes et d'enfants. Ce chiffre est amené à évoluer suite aux exercices d'enregistrement biométrique et de recensement de la population du camp. Par ailleurs, la situation sécuritaire et humanitaire au nord Mali demeure fragile et volatile. Près de 2.000 nouveaux arrivants ont été enregistrés depuis le début de l'année 2018 et, dans ce contexte, peu de retours volontaires sont anticipés dans les mois à venir.

La population hôte de la Moughataa de Bassikounou, wilaya du Hodh El Chargui, qui accueille le camp, est estimée à 46.000 personnes en 2017 (sources ONS). Elle regroupe plus de 39 villages, répartis, selon les communes, comme suit : (i) la commune de Fassala regroupe 15 villages le long des frontières, (ii) la commune d'Elmeguevaa avec 06 villages, (iii) la commune d'Edehaar regroupe 03 villages et (iv) la Commune de Bassikounou regroupe plus de 15 villages. La zone frontalière à l'Est est limitée par la Moughatta de Bassikounou et celle d'Amourj avec une façade de plus Est de la Wilaya avec le Mali sur 400 kms de frontières terrestres poreuses.

La région de Hodh El Charghi, au sud-est de la Mauritanie, couvre une grande partie de la frontière avec le Mali, avec une superficie de 182.700 km<sup>2</sup>, comprenant sept départements (Moughataas) et 31 communes. Du point de vue des habitants, il vient après Nouakchott, la capitale de Mauritanie, avec une population de 430 668 habitants, soit 12,2% de la population nationale. Plus de 52% sont des femmes et plus de 53% ont moins de 20 ans. La population rurale représente 81% de la population totale de la région.

La crise au Mali a contraint près de 375.000 hommes, femmes et enfants à fuir leur foyer depuis janvier 2012, accompagnés de leur bétail. Parmi eux, plus de 145.000 personnes ont cherché refuge dans les pays voisins, notamment le Niger, la Burkina Fasso et la Mauritanie (Source : OXFAM, 2013). En Mauritanie, les réfugiés ont été immédiatement orientés par l'État vers un seul camp à M'bera dans la Moughataa de Bassikounou.



La Moughataa de Bassikounou se caractérise au même titre que les autres Moughataas de la région du Hodh El Chargui par : (i) une extrême pauvreté des populations ; (ii) une situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition chronique ; (iii) un manque cruel d'infrastructures de base surtout l'eau, la santé et l'éducation ; (iv) une forte pression exercée par les populations hôtes, les réfugiés et les éleveurs sur les ressources naturelles et en particulier le pâturage, l'eau et le bois ; (v) un environnement fragile et des ressources naturelles limitées et dégradées ; (vi) problèmes de sécurité consécutifs aux menaces

terroristes et aux trafics illicites des armes ; (vii) une faible couverture géographique par les services de la justice formelle et recours aux mécanismes traditionnels de résolutions des conflits.

L'existence du camp de réfugiés dans la région a créé une situation d'inégalité d'accès de services disponibles aux réfugiés et aux communautés. Ceci est consécutif à la disponibilité de services de base gratuits pour l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation dans le camp de M'Bera, alors que d'autres villages des populations hôtes n'ont pas accès à cause de la faible couverture du service public. Cette inégalité a été exacerbée en 2017 et 2018 par un déficit pluviométrique important dans les wilayas du centre l'est du pays, qui a contribué à une forte pression sur le potentiel d'eau et de pâturage dans la Wilaya du Hodh El Chargui et principalement les zones frontalières avec le Mali comme Bassikounou et Amorj. Cette situation est source de conflits potentiels entre les populations hôtes et les réfugiés maliens vivant en dehors du camp et ceux logés dans le camp de Mbera.

Autres sources immédiates de conflits entre les communautés locales et les réfugiés sont inhérentes aux facteurs suivants :

- (i) le faible niveau de communication entre les communautés et l'absence de médias publics ; il y a une faible couverture de la zone par les médias comme la radio et la Télévision ;
- (ii) le manque d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes pour l'occupation, et ;
- (iii) la faible implication des jeunes et les femmes dans la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits ; en effet, la médiation et la résolution des conflits ont été considérées jusqu'à récemment comme étant du ressort des autorités traditionnelles et donc le rôle des différents groupes sociaux tels que les femmes et les jeunes n'était pas pris en considération, la participation de ces groupes restant marginale et leur potentiel semblant difficile à exploiter ;
- (iv) la participation des jeunes et des femmes dans la sphères de décisions étant très faible à cause des pesanteurs socioculturelles et le fable engagements de ces groupes dans la vie politique locale.

Les réfugiés sont exposés à diverses menaces, dont certaines entant liées à des pratiques culturelles qui ont pu être exacerbées par les déplacements, ou de nouveaux risques découlant de la vie dans les camps, souvent implantés dans des zones en proie à l'insécurité. Certains réfugiés doivent se soumettre à des pratiques traditionnelles néfastes encore appliquées chez eux, telles que le mariage précoce et forcé pour les jeunes. L'analyse genre de la situation des femmes réfugiées a montré que, dans les camps de réfugiés, la sécurité des femmes n'est pas toujours assurée. L'extrême précarité entraîne une hausse des violences basées sur le genre (VBG).

Certaines communautés sont également confrontées à la marginalisation et au travail forcé, les relations entre les groupes étant marquées par les préjugés raciaux. Dans les camps, les travailleurs humanitaires signalent des cas de travail domestique forcé et de discrimination dans l'accès aux services fournis. Certaines communautés effectuent la plupart des travaux domestiques ou indiquent ne pas pouvoir partager les latrines avec d'autres communautés (Source : OXFAM, 2013).

Le rôle des Mouslihs, des médiateurs traditionnels, dans des domaines où il n'existe aucun, reste à consolider pour assurer des services de proximité pour la résolution des conflits. Cette situation est source de conflits potentiels surtout entre les populations hôtes et les réfugiés maliens vivant en dehors du camp et ceux logés dans le camp de Mbera.

---

## II. STRATÉGIE

Le présent projet se focalise sur la diminution des risques de tension entre les populations hôtes et les réfugiés dans la wilaya du Hodh El Chargui, à travers la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits. Il vise également à créer un accès plus équitable aux services de base pour les populations hôtes et les réfugiés, au développement de mécanismes de prévention/résolution des conflits et la promotion de la citoyenneté aussi bien que l'amélioration des revenus des bénéficiaires, notamment les femmes et les jeunes.

La stratégie du projet prévoit s'appuyer sur une approche de collaboration entre les services de sécurité et les deux communautés vivant dans la zone d'intervention du projet, l'implication des associations de jeunes et de femmes comme partenaires ainsi que la création d'opportunités économiques pour le financement d'activités génératrices de revenus pour améliorer la situation économique des populations pauvres et occuper les jeunes et les femmes. Les acteurs communautaires seront également appelés à contribuer à travers une plus grande vigilance vers tout comportement pouvant éclater des conflits entre les deux communautés.

La mise en place d'une radio communautaire à Bassikounou permettra de sensibiliser les populations de la zone sur les principes de protection et de promotion des droits et la culture de la cohésion sociale et la cohabitation pacifique avec une implication des acteurs locaux dans les débats et échanges ainsi que les femmes et les jeunes.

Le projet propose d'assurer la prise en compte du genre dans les différentes étapes de sa mise en œuvre, la participation des femmes des deux communautés dans la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits.

A cet effet, un effort spécifique sera accordé à la participation des femmes et des jeunes dans la promotion de la culture de sociétés pacifiques, la promotion de la cohésion sociale ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre. Le projet veillera en particulier à la sécurité des femmes et des filles dans la zone d'intervention du projet ainsi qu'à la participation et leadership des femmes dans la réalisation des activités prévues. Le changement attendu sera essentiellement une forte collaboration entre les communautés locales et les réfugiés ainsi qu'un accès équitable aux services de base afin de promouvoir un environnement amélioré de paix sociale et de sécurité. Les acteurs concernés bénéficieront de formations pour le renforcement de leurs capacités dans ce domaine.

Au niveau national, ce projet est aligné avec la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) notamment le chantier prioritaire du levier 3 relatif à la gouvernance dans toutes ses dimensions, qui considère la paix et la cohésion sociale comme des conditions au développement et à la démocratie.

Au niveau global, le projet vient apporter une réponse à la résolution 2122 de l'ONU qui a pour objet de souligner l'importance de la participation des femmes à toutes les phases de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Ainsi, cette résolution se focalise sur le leadership des femmes au cœur de tous les efforts visant à résoudre les conflits et à promouvoir la paix.

Le projet vient aussi en réponse à la résolution 2250 de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité. D'une importance décisive, cette résolution met l'accent, entre autres, sur le rôle des jeunes (femmes et hommes) dans les efforts de la promotion de la paix. Elle souligne également la nécessité impérieuse de leur participation concrète aux actions de prévention et résolution des conflits.

K

En matière des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'intervention contribue à l'attente de l'agenda 2030 des Nations Unies. Il contribue à l'ODD 16 relatif à la justice, à la paix et les institutions fortes (cibles 16.1, 16.3 et 16.4), à l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique (cibles 8.3, 8.5 et 8.6) et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités (cible 10.7). Le projet contribue également à l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes et à leur participation à la vie publique (cible 5.5).

Le projet mettra à contribution les dispositifs déjà mis en place par les partenaires intervenant dans la Wilayas et en particulier les dispositifs de comités villageois pour la prévention des conflits dans les villages frontières de la Moughataa de Bassikounou avec le Mali. Il s'agit des comités mis en place avec l'appui de l'OIM, du HCDC et l'ONG INTERSOS, pour la résolution des conflits visant l'amélioration de la cohésion sociale entre la population hôte et les réfugiés. Les comités villageois sont composés d'hommes leaders ainsi que de jeunes et de femmes. Le projet concertera également avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, qui intervient dans la zone de Bassikounou et qui vise, à travers ses interventions, de protéger les réfugiés et de trouver une solution durable à leurs problèmes. D'autres partenaires qui sont indispensables tels que les autorités locales, les comités villageois, les leaders traditionnels et religieux, les OSC opérant dans la région ainsi que les organisations communautaires des réfugiés seront également impliquées en tant qu'acteurs importants.

Le projet consolidera les réalisations du projet « Consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice en Mauritanie » financé par le Japon. Ce projet a concentré sur le renforcement des capacités de consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice et l'amélioration institutionnelle et organisationnelle à travers la formation des acteurs de la justice, la sécurité ainsi que les jeunes et les femmes dans la lutte contre le terrorisme dans la zone du Hodh El Gharbi. Le projet a financé, entre autres, des activités économiques visant l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la construction de plateformes multifonctionnelles. Le projet en objet, bâtira alors sur les acquis de ce projet, en particulier, dans le domaine de renforcement de capacités des institutions concernées dans le domaine de la prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Le projet contribuera au résultat du Document de Programme du Pays relatif à la gouvernance, effet 2 : vers 2022, la Mauritanie a une bonne gouvernance où (a) les institutions en charge de l'État de droit sont indépendantes et les droits de l'homme sont promus et respectés ; (b) l'administration publique et les autorités locales et régionales doivent assurer un accès équitable aux services ; (c) un système démocratique plus transparent, plus participatif et plus inclusif ; (d) les populations, particulièrement les jeunes et les femmes, sont engagées dans la lutte contre la radicalisation et les menaces de sécurité.

### III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

#### **Résultats escomptés**

Les interventions du projet sont bâties sur les acquis d'autres résultats obtenus dans le cadre de projets précédents de cohésion sociale, mis en œuvre par le PNUD et par d'autres partenaires. Les interventions auront lieu dans des zones d'intervention que seront les circonscriptions administratives de Bassikounou, Oualata, Amorj, Timbédra et Tichitt, wilaya du Hodh El Chargui. Les principaux produits porteront sur :

#### **Produit 1. Des mécanismes de prévention/résolution des conflits pour la réduction d'inégalités et de la discrimination sont mis en place et opérationnels.**

Pour la réalisation du produit 1, les activités à entreprendre sont les suivantes :

- Formation sur la prévention et résolution des conflits au profit des membres des comités locaux villageois (populations hôtes et réfugiés) avec une forte présence des femmes et des jeunes ;
- Formation en prévention, gestion et résolution des conflits et la protection des droits humains au profit des autorités locales et sécuritaires ;
- Organisation de réunions dans les Moughataas d'intervention du projet pour la concertation entre les responsables des comités villageois, les autorités et les forces de sécurité ;
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation impliquant les jeunes et les femmes pour la promotion de la culture citoyenne et la prévention des conflits électoraux ;
- Mise en place d'un centre d'écoute, comme espace d'échanges, à Néma, pour les jeunes des différentes communautés pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale ;
- Création d'une radio communautaire à Bassikounou pour la promotion de la culture de la paix, des droits humains y compris les droits des femmes et les questions de développement ;
- Formation des acteurs de la justice et des Mouslihs sur la prévention/résolution des conflits, les droits humains et la réconciliation informelle, avec une forte représentation des femmes et des jeunes.

#### **Produit 2 : Les populations hôtes accèdent à des revenus et des services de base adéquats et adoptent des attitudes pour la cohabitation et la cohésion sociale**

Pour la réalisation du produit, les activités à entreprendre sont les suivantes :

- Identification de créneaux porteurs de micro-projets au profit des groupes pauvres y compris les jeunes et les femmes dans les villes de Bassikounou, Oualata, Amorj, Timbédra et Tichitt ;
- Identification des besoins prioritaires en infrastructures de base comme des parcs de vaccinations, des forages et protection des cultures dans les localités d'intervention du projet ;
- Mise en œuvre du programme prioritaire à travers le financement des projets identifiés.

#### **Produit 3 : Gestion du projet assurée**

- Recrutement de personnel de projet ;
- Suivi évaluation du projet ;
- Communication pour la visibilité des interventions

#### **Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés**

Des ressources humaines et financières seront mises à disposition pour l'attente des résultats attendus. L'équipe de l'Unité Gouvernance du PNUD sera impliquée et coordonnera du côté PNUD la mise en œuvre directe des activités du projet, en étroite collaboration et implication avec les partenaires nationaux. Pour la mise en œuvre des activités, des consultants et formateurs nationaux seront recrutés pour la bonne conduite des ateliers et des études prévues dans le cadre du projet. Les contrats, les achats et l'acquisition des équipements seront effectués en conformité avec les besoins exprimés par les autorités locales et en conformité avec les procédures du PNUD.

## Partenariats

Les activités du projet seront réalisées en étroite collaboration avec les acteurs intervenants dans la zone d'intervention du projet. En outre, il s'appuiera sur l'expertise du PNUD en matière de consolidation de la paix et de promotion de la cohésion sociale. Il coordonnera avec :

- L'Organisation Internationale des Migrations (OIM), en ce qui concerne les villages cartographiés, les comités locaux existants et les nouveaux comités ;
- Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), en ce qui concerne l'appui et le savoir-faire en matière de constitution des comités villageois ;
- Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR) et le Programme Alimentaire Mondial, à travers leur Programmation Saisonnière basée sur les Moyens d'Existence (PSME) ;
- Le projet financé par le Peace Building Fund qui sera bientôt mise en œuvre dans la Moughataa de Bassikounou ;
- Les VNU, que fourniront des volontaires basés dans la région du Hodh El Chargui pour la mise en œuvre et le suivi des activités dans la région ;
- Les ONG internationales et nationales opérantes dans la Moughataa de Bassikounou.

## Risques et hypothèses

Les analyses des risques possibles font sortir les risques suivants :

Risques	Mitigation des risques
<b>Risque Administratif:</b> Changement d'organigrammes ou de responsables dans le Ministère de tutelle, causant un retard dans la mise en œuvre du projet.	Dynamiser les instances de gestion et de pilotage du Projet dans le cadre du dispositif de l'UNDAF/CPD pour assurer la transition en cas de changement de responsable ou d'organigramme.
<b>Risque sécuritaire:</b> Instabilité sécuritaire suite à des activités terroristes dans la région qui menace la continuité des interventions et le mouvement du personnel.	Mettre en œuvre le Plan de Continuité de Service (BCP) en collaboration avec UNDSS.
<b>Risque environnemental :</b> les aléas climatiques	Mettre en œuvre les procédures accélérées pour répondre aux situations de crise
<b>Risque social :</b> Exacerbations des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés ou bien entre les membres des communautés dans la région	Concevoir un plan pour la prévention et résolution des conflits.
<b>Risque financier :</b> Fluctuation du taux de Dollar	L'utilisation du taux de change fixe du PNUD.

### *Implication des parties prenantes*

L'association des partenaires nationaux à la formulation de ce projet a été assurée à travers des visites de terrain, des réunions de discussion et recueil de recommandations d'initiatives précédentes, qui ont été bien intégrées dans le document. L'implication des partenaires nationaux sera assurée à travers la désignation de points focaux qui travailleront en étroite collaboration avec le PNUD. Les partenaires clés pour cette intervention sont : Le Ministère de l'Intérieur et Décentralisation, Le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense, les organisations de la société civile opérant dans la région.

Les populations cibles du projet sont les communautés, les forces de sécurité et l'administration locale qui bénéficieront d'actions de renforcement de leurs capacités, leur permettant de jouer convenablement leur rôle dans la lutte contre le terrorisme. L'engagement des communautés sera essentiellement effectué à travers les activités de sensibilisation et de plaidoyer.

### *Coopération Sud-Sud et triangulaire*

Le projet compte apprendre de l'expérience locale du UNHCR et de l'OIM dans le domaine de la prévention, gestion et résolution des conflits. Ceci sera fait en collaboration avec les autorités au Mali, Niger et Burkina Faso pour la réplique de leur expérience en matière de traitement des réfugiés. Des réunions de discussions et d'ateliers de partage d'expériences seront effectuées dans ce sens.

### *Connaissance*

En matière de gestion des connaissances, les évaluations, les études, les rapports de projet seront publiés et disponibles en forme physique et digitale et accessibles sur intranet et en ligne. En termes de visibilité, le chargé de communication au sein du bureau PNUD travaillera avec l'équipe du projet pour les publications dans la presse et la diffusion télévisée des événements du projet. Les médias publics et privés seront largement impliqués dans les actions de sensibilisation du projet.

L'évaluation finale du projet sera présentée aux partenaires.

### *Durabilité et amplification*

Le projet envisagera des techniques de sortie qui aideront le gouvernement de prendre en main le relais après la clôture du projet, à savoir :

- Association des bénéficiaires à la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Accès à des mécanismes de micro financement pour la continuité après la fin du projet ;
- Association et transfert de responsabilité des infrastructures aux services déconcentrés de l'Etat pour les intégrer dans son plan ou mettre en place des structures de gestion pérennes ;
- La conduite de formations dans le domaine de la prévention et résolution des conflits et la mise à disposition de modules de formation qui aideront des nouveaux responsables en charge de cette thématique à bénéficier du même programme de renforcement de capacités et d'avoir les capacités requises pour la conduite de cet exercice.

---

## **IV. GESTION DU PROJET**

Le projet sera exécuté selon la modalité NEX avec les services d'appui du PNUD. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, à travers la Direction Générale de l'Administration Territoriale et le Programme National de Déménagement et de Développement Humain, sera le partenaire principal.

Pendant le processus de formulation du document de projet, l'analyse causale a été discutée pour préparer la théorie de changement et identifier les chemins les appropriés pour l'achèvement des résultats escomptés.

Les actions identifiées sont bâties sur les acquis d'initiatives précédentes et constituent un complément aux actions entreprises ou existantes de plusieurs partenaires dans la localité. Des synergies avec ces actions seront utilisées et renforcées.

Au sein des institutions publiques bénéficiaires, le PNUD s'appuiera sur les points focaux pour la mise en œuvre des activités et maintenir un dialogue continu avec les homologues nationaux.

Tous les recrutements et les achats de biens et de services confiés au PNUD seront menés selon les règles de la transparence et de la compétitivité, conformément aux procédures du PNUD. Des long term agreements (LTAs) existants avec d'autres agences locales seront utilisés dans la mesure du possible.

### **Comité de Suivi**

Le Comité de Suivi est l'organe de suivi de la mise en œuvre du projet. Il a les fonctions suivantes :

- Examiner et approuver les plans de travail du projet ;
- Évaluer l'état d'avancement du projet sur la base des rapports établis par le responsable du programme du PNUD ;
- Examiner les problèmes de rendement et décider d'éventuelles adaptations nécessaires ;
- Approuver les révisions budgétaires et de substances.

Le comité est composé de :

- Direction Générale de l'Administration Territoriale /MIDEC;
- Programme National de Déminage/MIDEC
- Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Conformément à l'approche programme, tous les projets dans le portefeuille de la bonne gouvernance sont placés sous la supervision du Comité de Pilotage de l'effet Gouvernance du CPDD.

Le projet sera ancré au sein de l'Unité de Gouvernance du PNUD qui supervise le programme et les aspects administratifs et financiers liés à la mise en œuvre des activités (programmation, comptes rendus des réunions du Comité d'Effet CPDD, gestion et surveillance du matériel et des fournitures, contrats de consultants engagés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, surveillance du budget et contributions à la préparation des rapports, etc. Les activités programmatiques et administratives comprennent également :

- Identification et recrutement de consultants internationaux ;
- Identification et recrutement de consultants nationaux ;
- Acquisition de matériel et / ou fournitures et d'autres matières ;
- Paiements aux fournisseurs et gestion des ressources financières et opérations ;
- Identification et mise en œuvre des activités de formation ;
- Organisation d'ateliers.



## V. CADRE DE RÉSULTATS

**Effet 2 du Document de Programme du Pays :** Vers 2022, la Mauritanie a une bonne gouvernance où (a) les institutions en charge de l'État de droit sont indépendantes et les droits de l'homme sont promus et respectés ; (b) l'administration publique et les autorités locales et régionales doivent assurer un accès équitable aux services ; (c) un système démocratique plus transparent, plus participatif et plus inclusif ; (d) les populations, particulièrement les jeunes et les femmes, sont engagées dans la lutte contre la radicalisation et les menaces de sécurité.

**Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Document de Programme du Pays y inclus la situation de référence et les cibles :**

Indicateur 2.6.1: Pourcentage de jeunes déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent.

Base de référence : femmes 12 % ; hommes : 22%

Cible : femmes 50 % hommes 80 %.

**Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :** Produit 2.6: Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont amélioré leurs connaissances sur les dangers de la radicalisation et du terrorisme.

**Intitulé et numéro Atlas du projet :** Prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui.

**Numéro de projet :** 00110818

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>1</sup>	SOURCE DE DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)		MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2018	2019		FINAL

<sup>1</sup> Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

<b>Produit 1.</b> Des mécanismes de prévention/résolution des conflits pour la réduction d'inégalités et de la discrimination sont mis en place et opérationnels.	Nombre total de conflits recensés	0	2017	5%	20%				25%	Revue documentaire
	Existence d'un acte formel de création de comités de prévention des conflits au niveau des zones d'intervention du projet	Non	2017	Oui					Oui	Revue documentaire
<b>Produit 2.</b> Les populations hôtes accèdent à des revenus et des services de base adéquats et adoptent des attitudes pour la cohabitation et la cohésion sociale	Nombre de personnes bénéficiant des AGR désagrégé par sexe	00	2017	500	15.000				30.000	Rapport d'activités du projet
	Nombre de localités ayant bénéficié d'infrastructure/Nombre de localités ciblées	0	2017	05	15				20	Rapport d'activités du projet
<b>Produit 3.</b> La gestion du projet est assurée	Rapport de projet établi	0	2017							Rapport de mise en œuvre

## VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre le progrès vers les résultats	Les données de progression des indicateurs des résultats du cadre de résultats seront recueillies et analysées afin d'évaluer l'état d'avancement du projet et décider de réaliser les extrants convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence requise pour chaque indicateur	Les retards de progrès seront traités par la direction de projet.	Equipe de projet ; Comité de Gestion	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer l'atteinte des résultats escomptés ; Identifier et surveiller les mesures de gestion du risque à l'aide d'un journal des risques ; cela comprend le suivi des mesures et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD ; Vérifications seront effectuées conformément à la politique sur la vérification du PNUD de gérer les risques financiers.	Trimestriel	Des risques sont identifiés par la direction de projet et des mesures seront prises pour les gérer ; Le journal des risques est activement maintenu pour suivre les risques identifiés et les mesures palliatives.	Equipe de projet ; Partenaire National	
Apprendre	Des enseignements, de bonnes pratiques et des leçons seront tirées et seront utilisées pour améliorer les capacités de décisions de gestion du PNUD et partenaires dans la matière.	A la fin du projet	Des leçons pertinentes seront tirées par l'équipe du projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.	Partenaire National	
Assurance qualité du	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et	A la fin du projet	Des cas de force et de faiblesse seront examinés par la Coordination du projet et	PNUD ; Partenaire	

<b>projet</b>	les faiblesses et d'informer pour améliorer la décision de la direction du projet		utilisés pour guider les décisions en vue d'améliorer la performance du projet.	National	
<b>Revoir et prendre des mesures correctives</b>	Revue interne des données pour informer la prise de décision	A la fin du projet	La performance des données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés par le comité de gestion du projet et utilisés pour effectuer des corrections optimales	Equipe de projet ; Partenaire National	
<b>Rapport du projet</b>	Un rapport de mise en œuvre du programme	A la fin du projet (rapport final)	Un rapport final du projet est réalisé à la fin du projet pour renseigner sur les résultats acquis ainsi que les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre	Equipe de projet Partenaire National	
<b>Revue du projet (comité de pilotage)</b>	La Direction du projet effectuera un suivi régulier pour évaluer le rendement du projet et examiner le plan de travail pluriannuel afin d'assurer une budgétisation réaliste le long du cycle du projet. Une évaluation sera organisée à la fin du projet en vue de tirer les leçons et discuter les possibilités de d'extension et de capitaliser sur les résultats du projet et les leçons apprises auprès du public cible.	A la fin du projet	Tout retard ou préoccupation constaté en matière de qualité ou progrès plus lents que prévu devrait être discutée par la Direction de projet et des mesures de gestion seront convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	Equipe de projet ; Partenaire National	

<b>Titre de l'évaluation</b>	<b>Partenaires (éventuels)</b>	<b>Produit associé du plan stratégique</b>	<b>Effet du CPD</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>	<b>Parties prenantes clés de l'évaluation</b>	<b>Coût et source du financement</b>
<b>Evaluation finale</b>	N/A	Produit 2.6: Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont amélioré leurs connaissances sur les dangers de la radicalisation et du terrorisme.	Effet 2 du CPD	Aout 2019	PNUD MIDEC	10.000 \$

Le projet sera soumis aux procédures standards en matière d'audit et de vérification des comptes du PNUD.

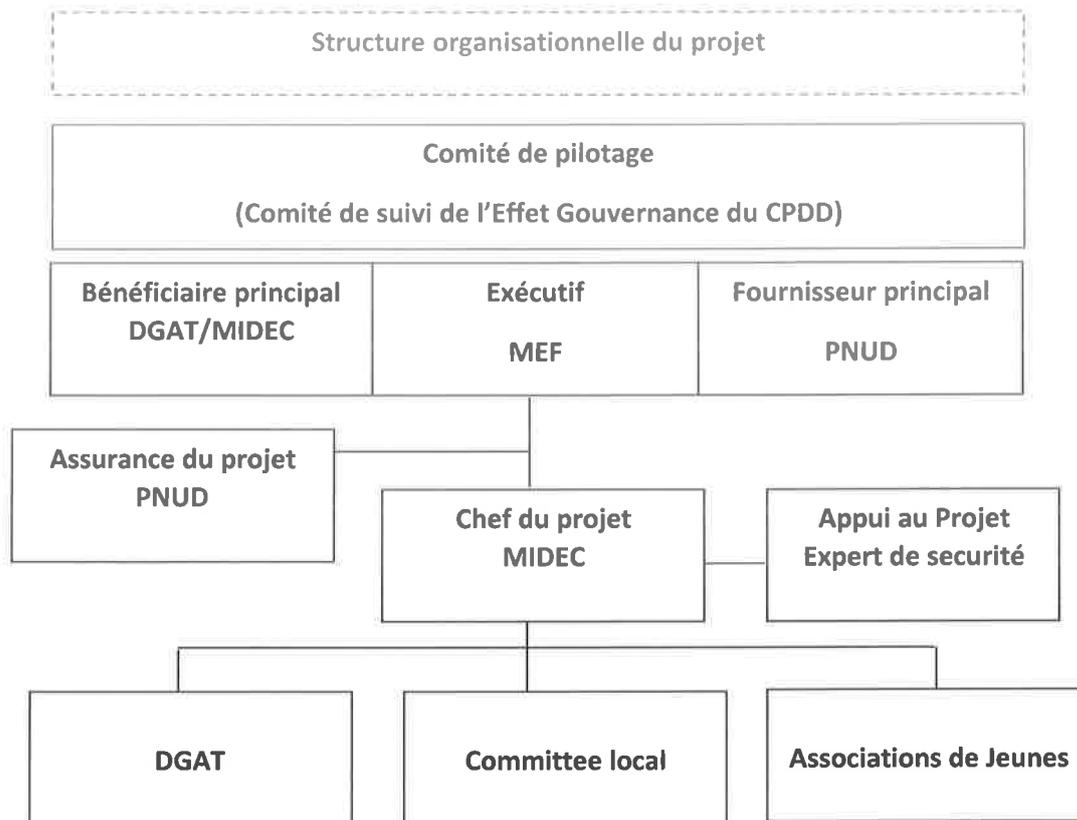
**VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL**

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Calendrier						PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1 Mai 2018 – 31 Octobre 2019							Source de financement	Poste budgétaire	Montant en USD
		T1	T2	T3	T4	T5	T6				
<p><b>Produit 1.</b> Des mécanismes de prévention/résolution des conflits pour la réduction d'inégalités et de la discrimination sont mis en place et opérationnels.</p>	<p>1.1 Formation sur la prévention et résolution des conflits au profit des membres des comités locaux villageois (populations hôtes et réfugiés) avec une forte présence des femmes et des jeunes ;</p>	X	X					MIDEC/PNUD/ HDCD/CNDH	Atelier Consultants Voyage	20.000	
	<p>1.2 Formation en prévention, gestion et résolution des conflits et la protection des droits humains au profit des autorités locales et sécuritaires ;</p>	X	X	X				MIDEC/Justice/ PNUD/CNDH	Ateliers Consultants Voyages	20.000	
	<p>1.3. Organisation de réunions dans les Moughataas d'intervention du projet pour la concertation entre les responsables des comités villageois, les autorités et les forces de sécurité ;</p>		X	X	X	X	X	MIDEC/ M. Justice/ PNUD	Ateliers Voyages	14.579	
	<p>1.4 Réalisation d'une campagne de sensibilisation impliquant les jeunes et les femmes pour la promotion de la culture citoyenne et la prévention des conflits électoraux ;</p>		X	X	X			MDEC/MJS/ CNDH/ PNUD	Ateliers Consultants Voyages	30.000	
	<p>1.5. Mise en place d'un centre d'écoute, comme espace d'échanges, à Néma, pour les jeunes des différentes communautés pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale ;</p>				X	X	X	MIDEC/MJS/ PNUD	Acquisition de matériels	50.000	

	1.6 Création d'une radio communautaire à Bassikounou pour la promotion de la culture de la paix, des droits humains y compris les droits des femmes et les questions de développement ;								X				MIRP/MIDEC/PNUD	Funding Windows	Acquisition de matériels	80.000
	1.7 Formation des acteurs de la justice et des Mouslihs sur la prévention/résolution des conflits, les droits humains et la réconciliation informelle, avec une forte représentation des femmes et des jeunes.				X					X			M. Justice/PNUD	Funding Windows	Atelier Consultant Voyages	30.000
<b>Sous Total Produit 1</b>																
																<b>244.579</b>
<b>Produit 2.</b> Les populations hôtes accèdent à des revenus et des services de base adéquats et adoptent des attitudes pour la cohabitation et la cohésion sociale.	2.1 Identification de créneaux porteurs de micro-projets au profit des groupes pauvres y compris les jeunes et les femmes dans les villes de Bassikounou, Oualata, Amorj, Timbédra et Tichitt ;				X								MIDEC/PNUD	Funding Windows	Acquisition d'équipements	180.000
	2.2 Identification des besoins prioritaires en infrastructures de base comme des parcs de vaccinations, des forages et protection des cultures dans les localités d'intervention du projet ;				X								MIDEC/PNUD	Funding Windows	Atelier	40.000
	2.3 Mise en œuvre du programme prioritaire à travers le financement des projets identifiés.									X	X	X		MIDEC/PNUD	Funding Windows	Consultant Matériels de communicatio Ateliers
<b>Sous Total Produit 2</b>																
<b>470.000</b>																



## VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION



Le Comité de pilotage du projet sera le Comité de suivi de l'Effet Gouvernance, intégré dans les instances de suivi de l'UNDAF (CPDD). Le Ministère de l'Economie et Finances (MEF), partenaire principal du PNUD en matière de Coopération, fera partie de ce Comité.

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), à travers la Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT), sera l'institution gouvernementale responsable de la mise en œuvre du projet et agira en qualité d'entité de réalisation/partenaire responsable.

Travaillant en étroite collaboration avec le MIDEC / DGAT, le bureau de pays du PNUD sera chargé : (i) de fournir des services d'assurance du projet au gouvernement, (ii) du recrutement du personnel du projet et de l'engagement des consultants et prestataires de services ; (iii) du contrôle des dépenses par rapport aux budgets approuvés par le Comité de projet ; et (iv) de s'assurer que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, seront menées dans le strict respect des procédures du PNUD. Un membre du personnel du PNUD sera chargé de la gestion quotidienne et du contrôle des finances du projet.

Le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui au projet dans les domaines : (i) des activités liées aux ressources humaines (RH), y compris le recrutement de personnel du projet et consultants, la délivrance des contrats du personnel du projet et consultants, etc. ; (ii) des activités d'achat de biens et services pour le projet ; (iii) des transactions financières, etc. et facturera le DPC selon le barème des dépenses d'appui direct.

Le bureau du PNUD appliquera le Direct Project Costing (DPC). Une lettre d'accord sera signée avec le partenaire de mise en œuvre sur les services d'appui du PNUD à la mise en œuvre du projet.

Pour couvrir les coûts liés à la prestation des services ci-dessus, le PNUD réalisera une déduction sur le montant calculé à l'aide de la liste universelle de prix (UPL) en usage dans le système des Nations Unies.

Le PNUD Mauritanie assurera le contrôle et la gestion du budget global du projet. Il lui appartiendra d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du projet, de rendre compte en temps utile au PNUD à New York des progrès réalisés. Il lui appartiendra également d'engager les expertes et autres ressources nécessaires au projet et de gérer les contrats requis. En outre, il facilitera la coordination et la constitution de réseaux avec d'autres initiatives et institutions connexes dans le pays.

Pour réussir à atteindre les objectifs et résultats du projet, il est essentiel que l'avancement des différents éléments du projet soit suivi de près par les parties prenantes et autorités locales clés, en commençant par la finalisation des programmes de travail et dispositifs de mise en œuvre détaillés et propres à chaque élément, et jusqu'à la phase de mise en œuvre du projet. Ceci vise à faciliter l'identification précoce de risques potentiels au regard du bon achèvement du projet à l'aide d'une gestion adaptative et de mesures correctrices rapides, en tant que de besoin.

---

## **IX. CONTEXTE JURIDIQUE**

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la Mauritanie et le PNUD, signé le 19 Juillet 1979. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation / DGAT (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

---

## **X. GESTION DES RISQUES**

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
  - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
  - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute

somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list).

4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être

déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
  13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
  14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.
-